

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 8 juillet 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	Noms
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux ABSENTE
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau ABSENTE
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et M^{me} Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- 1. Ordre du jour / adoption
- 2. Procès-verbaux des 10 et 25 juin 2025 / Adoption
- 3. Comptes payés et payables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 4. Procès-verbal de correction de la résolution 2025-06-181
- 5. Rapport annuel 2022 - application du règlement sur la gestion contractuelle
- 6. Rapport annuel 2023 - application du règlement sur la gestion contractuelle
- 7. Offre de service pour la signalisation concernant la fermeture complète du rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat
- 8. Remplacement de l'ordinateur de la réception / Acquisition et configuration

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9. Maire suppléant / Nomination
- 10. Maintenance du système téléphonique de l'hôtel de ville / Renouvellement
- 11. Politique de compensation financière admissible lors de l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel dans le cadre de leur travail / Adoption
- 12. Révision budgétaire du projet Aréna (volet 3.3) / Octroi de mandat
- 13. Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Résolution n° 2024-11-336 / Correction

Invitations

- 14. Maison au Diapason - Tournoi de golf 26 août 2025 Cowansville / Inscriptions

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Demande(s) de contribution financière

15. Équipe de football les Griffons / Demande de commandite

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

TRAVAUX PUBLICS

Voirie

16. Poste de journalier 2 / Ajustement salarial

17. Poste de journalier 2 permanent / Embauche

18. Offre de service pour la réfection d'un puisard / Octroi de contrat

19. Offre de service pour la réfection du stationnement du 1100, avenue du Frère-André / Octroi de contrat

20. Réparation de glissières de sécurité / Octroi de contrat

21. Poubelles / Acquisition

22. Installation d'un abreuvoir au parc Neveu / Octroi de contrat

23. Installation d'un puisard intersection avenue de l'Union et rue de Versailles / Octroi de contrat

URBANISME

24. Demande de PIIA-07-2025 concernant le 1280-1282, rue Saint-Georges

25. Demande de dérogation mineure DM-04-2025 concernant le 1280-1282, rue Saint-Georges

26. Demande de PIIA 08-2025 pour une enseigne, concernant le 2064, route 112

27. Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales

28. Résolution pour l'adoption du premier projet de Règlement no 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales

29. Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215

30. Résolution pour l'adoption du premier projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone no 215

31. Service en inspection municipale / Octroi de contrat

32. Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement)

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

33. Complexe sportif – Grille tarifaire des cours de la session automne 2025 / Demande d'approbation

34. Complexe sportif – Grille tarifaire des locations de plateaux applicable au 1^{er} septembre 2025 / Demande d'approbation

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

35. Utilisation de l'aréna Julien-Beauregard - Entente intermunicipale /
Autorisation de signature

36. Accompagnateurs et remplaçant camp de jour / Embauches

Affaires nouvelles

Correspondances

37. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-07-186

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour modifié de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-187

Procès-verbaux des 10 et 25 juin 2025 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 10 et 25 juin 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des 10 et 25 juin 2025 soient et sont adoptés tels que rédigés.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-188

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S13487 à S13527 62872 à 62930	1 033 445,46 \$

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S13528 à S13626 62931 à 62951	285 796,61 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n ^{os} 5FD000082 à 5FD000088	18 639,44 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Dépôt de documents

Procès-verbal de correction à la résolution 2025-06-181 / Poste de responsable de la bibliothèque municipale / Correction de l'intégration salariale

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c C-19, la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Césaire, apporte une correction à la résolution n° 2025-06-181 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 10 juin 2025, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Une partie de la résolution n°2025-06-181 se lit comme suit :

« **Considérant** l'embauche de Madame Frédérick St-Jacques au poste de responsable de la bibliothèque en date du 3 février 2025.

...

Et résolu d'établir à l'échelon 2 la rémunération du poste de Madame Frédérick St-Jacques à titre de responsable de la bibliothèque, et ce, rétroactivement au 3 février 2025. »

Or, on devrait lire :

« **Considérant** l'embauche de Madame Frédérique St-Jacques au poste de responsable de la bibliothèque en date du 3 février 2025.

...

Et résolu d'établir à l'échelon 2 la rémunération du poste de Madame Frédérique St-Jacques à titre de responsable de la bibliothèque, et ce, rétroactivement au 3 février 2025. »

J'ai dûment modifié la résolution n°2025-06-181 en conséquence.

Dépôt de documents

- Rapport annuel 2022 sur l'application du Règlement 2019-267 sur la gestion contractuelle.

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

- Rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement 2019-267 sur la gestion contractuelle.

Résolution 2025-07-189

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et assistante greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Offre de service pour la signalisation concernant la fermeture complète du rang de la Grande-Barbue à Groupe Signalisation, de Saint-Jérôme, pour le prix de 12 628,38 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service numéro 2025-2178 (GEN) datée du 18 juin 2025.
- Offre de service pour l'achat, l'installation et la configuration d'un nouvel ordinateur afin de remplacer celui vétuste à la réception de l'hôtel de ville à Logimax Service Informatique, de Saint-Césaire pour le prix de 1 175,60 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture numéro 55303 datée du 2 juin 2025.

Résolution 2025-07-190

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que Madame Claudie Létourneau, conseillère, soit et est nommée mairesse suppléante pour la période allant du 9 juillet 2025 au 9 septembre 2025 et, elle est par les présentes autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Madame Claudie Létourneau soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-191

Maintenance du système téléphonique de l'hôtel de Ville / Renouvellement 3 ans

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de renouveler le contrat de maintenance du système téléphonique de la Ville avec STE Systèmes téléphoniques de Granby, pour la période allant du 14 août 2025 au 13 août 2028 pour le prix de 2998,80 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition reçue en juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-192

Politique de compensation financière admissible lors de l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel dans le cadre de leur travail / Adoption

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite mettre en place une Politique de compensation financière admissible lors de l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel dans le cadre de leur travail;

Considérant que ladite Politique établit les règles et les modalités d'application;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter la Politique de compensation financière admissible lors de l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel dans le cadre leur travail de la Ville de Saint-Césaire, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-193

Révision budgétaire du projet Aréna (volet 3.3) / Octroi de mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la révision et la préparation du budget dans le cadre du projet d'un nouvel aréna à Gestion BIM 5D inc., de Longueuil, au montant de 5 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service datée du 17 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-194

Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Résolution n° 2024-11-336 / Correction

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de corriger le jour et la date de la séance ordinaire de novembre pour le mercredi 12 novembre 2025 à la résolution n° 2024-11-336.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-195

Maison au Diapason - Tournoi de golf 26 août 2025 Cowansville / Inscriptions

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus au tournoi de golf de la Maison au Diapason de Bromont, lequel tournoi aura lieu à Cowansville le 26 août prochain au coût de 550 \$, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-196

Équipe de football les Griffons / Octroi d'une commandite

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer une commandite à l'équipe de football les Griffons pour leur match du 4 octobre prochain, en procédant au lignage approprié sur le terrain de l'école Paul-Germain-Ostiguy et en donnant accès aux toilettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-197

Poste de journalier 2 / Ajustement salarial

Considérant l'embauche de Monsieur Mario Goulet au poste de journalier 2 en date du 18 novembre 2024.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une révision de son intégration salariale effectuée au moment de l'embauche.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'établir à l'échelon 2 la rémunération du poste de Monsieur Mario Goulet à titre de journalier 2, et ce, rétroactivement au 6 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-198

Poste de journalier 2 permanent / Embauche

Considérant la recommandation de la directrice du Service des travaux publics et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'embaucher, Monsieur Billy Fillion Bernier, au poste de journalier 2 permanent au Service des travaux publics de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste temps plein, col bleu, est établie selon la grille salariale en vigueur selon l'échelon d'entrée de poste.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 2 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-199

Offre de service pour la réfection d'un puisard / Octroi de contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat pour la réfection du puisard au 960, rue Notre-Dame à Excavation Saint-Césaire inc. de Saint-Césaire, au

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

montant de 7 032 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service numéro E-P202410111 datée du 10 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-200

Offre de service pour la réfection du stationnement du 1100, avenue du Frère-André / Octroi de contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour la réfection du stationnement du 1100, avenue du Frère-André à Excavation Saint-Césaire inc. de Saint-Césaire, au montant de 7 488 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service numéro E-P202410222 datée du 22 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-201

Réparation de glissières de sécurité / Octroi de contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour la réparation de glissières de sécurité sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire à Entreprise Ployard 2000 inc. de L'Avenir, au montant de 19 425,33 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des propositions de service numéros !13724, !13725, !13727, !13729 et !13731 datées du 10 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-202

Poubelles / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de 6 poubelles à l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., de Saint-Jean-sur-Richelieu, au coût de 15 517 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 29992 datée du 19 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-203

Installation d'un abreuvoir au parc Neveu / Octroi de contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat pour des travaux d'excavation afin d'installer un abreuvoir au parc Neveu, à Excavation Saint-Césaire inc. de Saint-Césaire, au montant de 10 174 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service numéro E-P202410221 datée du 22 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-204

Installation d'un puisard intersection avenue de l'Union et rue de Versailles / Octroi de contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour des travaux d'excavation et d'installation d'un puisard à l'intersection de l'avenue de l'Union et de la rue de Versailles à Excavation Saint-Césaire inc., de Saint-Césaire, au montant de 7 435 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service numéro E-P202506301 datée du 30 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-205

PIIA-07-2025 concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation bifamiliale isolé situé au 1280-1282, rue Saint-Georges et portant le numéro de lot 1 592 466

Considérant la demande de PIIA présentée par Monsieur Jimmy Brault, propriétaire, concernant la reconstruction du garage annexé et l'agrandissement des aires habitables par l'ajout d'un étage pour l'immeuble cité en objet ;

Considérant que cette demande s'accompagne de la DM-04-2025 ;

Considérant que ledit projet s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du règlement n° 69 portant sur les PIIA et amendements;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge que ce projet de reconstruction du garage annexé et d'agrandissement respecte les objectifs et critères contenus au Règlement n° 69 sur les PIIA et amendements et formule la recommandation suivante :

- Afin d'assurer une intégration architecturale harmonieuse quant à la matérialité extérieure du bâtiment, il est recommandé de parer la façade principale de l'étage projeté en surplomb du garage à l'aide d'un déclin léger de couleur blanche, similaire à celui couvrant les élévations arrière et latérales du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA-07-2025 telle que décrite ci-dessus, soit pour la reconstruction du garage annexé et l'agrandissement du bâtiment sis au 1280-1282, rue Saint-Georges, en y incluant la recommandation du CCU relative au parement de la façade principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-206

DM-04-2025 concernant l'implantation de l'habitation bifamiliale isolée située au 1280-1282, rue Saint-Georges et portant le numéro de lot 1 592 466

Considérant que cette demande de dérogation mineure DM-04-2025 est présentée par le propriétaire, Monsieur Jimmy Brault et se rattache au PIIA-07-2025;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment d'habitation à une distance de 0,98 mètre de la ligne de lot latérale droite (nord), alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 1,2 mètre, octroyant ainsi une dérogation de 0,22 mètre sur la norme en vigueur.

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait également comme effet d'autoriser une somme des marges de recul latérales établie à 3,66 mètres, alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette somme minimale à 4 mètres, octroyant ainsi une dérogation de 0,34 mètre sur la norme en vigueur.

Considérant que cette situation est décrite aux documents fournis par le demandeur en date du 6 juin 2025;

Considérant qu'au terme de son analyse, complétée le 19 juin 2025, le CCU recommande d'approuver cette demande de dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public est diffusé sur le site web et babillard municipal depuis le 12 juin 2025 et le 25 juin 2025, étayant la nature et l'effet de cette dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne ne s'est manifestée à l'égard de la présente demande lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que cette demande de dérogation mineure satisfait aux critères d'analyse et d'éligibilité contenus au Règlement n° 14 sur les dérogations mineures et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure DM-04-2025 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-207

PIIA-08-2025 concernant l'installation d'enseignes pour l'immeuble situé au 2064, route 112 et portant le numéro de lot n° 6 197 885

Considérant la demande de PIIA présentée par Madame Savannah Deschênes, mandataire, concernant l'installation d'enseignes projetée pour l'immeuble cité en objet et au bénéfice du commerce *Chico boutique d'Animaux*;

Considérant que tout projet de nouvelle enseigne accessoire à un usage principal s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du Règlement n° 69 portant sur les PIIA et amendements;

Considérant que les officiers municipaux ont procédé à l'analyse du projet, notamment en vertu du Règlement n° 92-2005 de zonage et amendements, et que ce dernier s'y est avéré conforme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge que ce projet de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus au Règlement n° 69 sur les PIIA et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA-08-2025 telle que présentée par la mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site Internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objectif de réviser certaines normes relatives aux éoliennes commerciales, notamment, celles de la distance séparatrice des immeubles protégés, des résidences, du Moulin Angers et des éoliennes commerciales contenues au tableau 7.6.2 du Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements et de la hauteur maximale d'une éolienne commerciale fixée à 80 mètres;

En conséquence, avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue** conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales ».

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-208

Premier projet de Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Adoption

Considérant que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jacques Bienvenue lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé «Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de réviser certaines normes relatives aux éoliennes commerciales, notamment celles de la distance séparatrice et de la hauteur;

Considérant que ce projet de règlement contient des objets susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 12 août 2025 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone no 215

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le premier projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone no 215 » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site Internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objectif d'instaurer la zone n° 215 dans le secteur de «l'entrée de Ville», et d'y reconnaître les usages résidentiels existants au rez-de-chaussée des immeubles concernés;

En conséquence, avis de motion est donné par **Michel Deschamps** conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 ».

Résolution 2025-07-209

Premier projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone 215 / Adoption

Considérant que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Deschamps lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objet d'instaurer la zone n° 215 dans le secteur de « l'entrée de Ville », et d'y reconnaître les usages résidentiels existants au rez-de-chaussée des immeubles concernés;

Considérant que ce projet de règlement contient des objets susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « Règlement 92-2005-86 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 12 août 2025 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-210

Service en inspection municipale / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour des services d'inspection en bâtiment et en environnement à l'entreprise Urbatek, d'Ayer's Cliff, au taux horaire de 75,25 \$, ainsi que les frais de déplacement au taux de 0,70 \$ du kilomètre, plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service datée du 19 juin 2025, et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-211

Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement)

Considérant qu'un mandat en urbanisme a été octroyé à la firme Urbatek d'Ayer's Cliff afin de combler les besoins du service d'Urbanisme suite à la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la ressource mandatée par Urbatek doit être désignée à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale;

Considérant que cette ressource doit également être nommée à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme et l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire, ainsi que pour l'application de certains de ses règlements municipaux, à savoir, et ce, non limitativement :

- concernant les animaux et amendements,
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements,
- concernant les feux extérieurs et amendements,
- sur les systèmes d'alarme et amendements,
- concernant les nuisances et amendements,
- concernant la circulation et le stationnement et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de désigner, à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement par intérim, Monsieur Nicolas Plourde de la firme Urbatek pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de certains règlements municipaux incluant l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire à partir du 8 juillet 2025, selon les besoins de la Ville, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Résolution 2025-07-212

Complexe sportif – Grille tarifaire des cours de la session Automne 2025 / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la grille tarifaire datée du 30 juin 2025, pour les cours offerts au Complexe sportif pour la session d'automne 2025, laquelle entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Résolution 2025-07-213

Complexe sportif – Grille tarifaire des locations de plateaux applicable au 1^{er} septembre 2025 / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille tarifaire datée du 8 juillet 2025, pour les locations de plateaux disponibles au Complexe sportif, laquelle entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-214

Utilisation de l'aréna Julien-Beauregard - Entente intermunicipale / Autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer l'entente relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard de Marieville pour la période allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-07-215

Accompagnateurs et remplaçant – camp de jour / Embauches

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'entériner les embauches de Judith Ménard et de Maëva Verhoef aux postes d'accompagnatrices pour le Camp de jour 2025 et Jordanne Casavant au poste de remplaçante pour le Camp de jour 2025, lesquelles ont débuté le 25 juin 2025.

La rémunération associée à ces postes est établie selon la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Résolution 2025-07-216

Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Sécurisation des zones et du corridor scolaire de l'école Saint-Vincent / Autorisation dépôt et signature

Considérant que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Considérant que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Considérant que la Ville de Saint-Césaire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 14 390,71 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 10 554,72 \$;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M^e Isabelle François, directrice générale, ou en son absence, Madame Micheline Quilès, Trésorière et directrice générale adjointe, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Luc Forand
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Séance ordinaire du 8 juillet 2025

2025-07-188, 2025-07-189, 2025-07-191, 2025-07-192, 2025-07-193,
2025-07-195, 2025-07-197, 2025-07-198, 2025-07-199, 2025-07-200,
2025-07-201, 2025-07-202, 2025-07-203, 2025-07-204, 2025-07-210,
2025-07-214, 2025-07-215.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe